LES FOIRES DE SAINT-DENIS SOUS L'ANCIEN RÉGIME

PAR

SUZANNE CARRARA

AVANT-PROPOS — SOURCES

INTRODUCTION HISTORIQUE DES FOIRES DE SAINT-DENIS

Saint-Denis offrait par sa position géographique les conditions les plus favorables au commerce. Dès le viie siècle, Dagobert y institua une foire qui s'ouvrait le 9 octobre. Elle connut une période de prospérité jusqu'au ixe siècle, puis déclina. La foire du Lendit a joui d'une plus grande renommée; elle fut établie vers 1109-1112 dans la Plaine Saint-Denis. Son apogée se situe au xiiie siècle. La guerre de Cent ans lui fit perdre son éclat. Charles VII s'efforça de la ranimer. Louis XI, qui a restauré la foire Saint-Denis, s'y employa également. Mais la foire du Lendit ne parvint pas à reprendre son importance passée. Son ancien territoire se révéla vite trop vaste et trop à l'écart. Aussi, en novembre 1556, Henri II ordonna-t-il le transfert de la foire à l'intérieur de la ville. Dès lors, l'histoire des deux foires de Saint-Denis est liée. Elles subirent, au xvie et au milieu du xviie siècle, les contre-coups des guerres antérieures. Toutefois, lorsqu'en 1686 leurs revenus vinrent accroître le temporel des Dames de Saint-Cyr, elles conservaient encore une certaine activité.

PREMIÈRE PARTIE L'ORGANISATION DES FOIRES

CHAPITRE PREMIER

L'EMPLACEMENT DES FOIRES, L'ENCLOS, LES LOGES.

Des loges démontables furent d'abord élevées lors de chaque foire dans

les halles de Rouen et de Beauvais et place Pannetière, puis des constructions fixes leur succédèrent. Le champ de foire s'en trouva légèrement déplacé et fut désormais délimité au nord par la rue du Soufflet, à l'est par celle du Pilory, au sud par la place Pannetière et à l'ouest par la maison du Chapeau-Rouge et la rue de la Tannerie. Ce fut vraisemblablement dans le dernier quart du xvie siècle que furent élevés l'enclos et les loges qu'il enserrait.

Le champ de foire, d'une superficie de 1.300 toises carrées (= 4.938 mètres carrés), était entouré par quatre gros murs. Cinq grandes portes y donnaient accès. A l'intérieur, quatorze rues pavées rendaient possible la circulation. Elles délimitaient des groupes oblongs de loges. Au nombre d'une centaine, les loges présentaient un même aspect général. En raison de leur faible surface, la maçonnerie n'avait pu être employée seule. Les parois étaient de bois. Certaines ne comportaient qu'un rez-dechaussée surmonté d'un grenier. D'autres comprenaient aussi un étage, où une chambre était aménagée. Le mobilier était succinct : comptoirs, armoires, tables et coffres. Les trois quarts des loges étaient tenues à cens, les autres étaient louées.

CHAPITRE II

ADMINISTRATION DES FOIRES.

Administration fiscale. — La levée des droits perçus sur les foires était confiée, au xvII^e siècle, à des fermiers. En 1719, les Dames de Saint-Cyr préférèrent appointer un receveur, qui joua aussi le rôle de trésorier payeur.

Justice et police. — Ces pouvoirs restent séparés jusqu'en 1686; depuis, ils sont exercés par le seul bailli. En matière criminelle, il connaissait de tous les délits commis sur les personnes et les biens dans les foires et à leur propos. Mais ses sentences étaient toujours susceptibles d'un recours au Parlement. En matière civile et commerciale, le bailli statuait sur tous les litiges suscités à l'occasion des foires. Les juges-consuls de Paris tentèrent, en vain, d'attirer à eux ce genre de procès.

Le bailli devait réprimer toute contravention aux ordonnances de police qu'il édictait lui-même d'ailleurs. Parmi les règlements, les uns étaient d'inspiration strictement religieuse, d'autres avaient pour but d'assurer la sécurité et le maintien de l'ordre (difficultés avec les crocheteurs, mesures prises contre l'incendie...); d'autres, enfin, voulaient prévenir les fraudes. L'examen des étoffes apportées aux foires était, toutefois, le fait des maîtres et gardes de la draperie et de la mercerie parisienne. Les rapports entre ces derniers et le bailli étaient des plus tendus. De même, les conflits avec les officiers du Châtelet étaient permanents. Le lieutenant criminel avait obtenu le privilège d'ouvrir la foire du Lendit.

CHAPITRE III

LES RAPPORTS DES FOIRES DE SAINT-DENIS AVEC LES FOIRES PARISIENNES.

Les foires de Saint-Denis et la foire Saint-Laurent. — Le 8 mai 1725, les Prêtres de la Mission réussirent, après de nombreuses démarches, à faire fixer l'ouverture de la foire Saint-Laurent au 1^{er} juillet. Elle faisait ainsi immédiatement suite à la foire du Lendit. Alarmées par ce rapprochement, les Dames de Saint-Cyr protestèrent vigoureusement, mais en vain.

Les foires de Saint-Denis et la foire Saint-Germain. — Au milieu du xvII° siècle, la foire Saint-Germain avait détourné à son profit les marchands de la foire Saint-Mathias. Cette foire, qui se tenait à Saint-Denis en février, ne put résister à cette désertion. Le coup lui fut mortel. Mais les marchands regrettèrent promptement de l'avoir abandonnée et ne songèrent plus qu'à y retourner. Une première fois, en février 1711, ils s'y réinstallèrent, mais un arrêt du Parlement mit fin à leurs velléités. Une nouvelle tentative, au lendemain de l'incendie de la foire Saint-Germain, en 1762, ne fut guère couronnée de plus de succès.

DEUXIÈME PARTIE L'ACTIVITÉ COMMERCIALE DES FOIRES

CHAPITRE PREMIER

LE COMMERCE DES ÉTOFFES.

Les marchands. — On rencontrait aux foires de Saint-Denis surtout des marchands drapiers, sergers ou merciers. C'étaient des négociants en gros qui apportaient la production de leur propre fabrique ou celle des artisans ruraux qu'ils avaient achetée sur place. Les provinces d'où venaient ces marchands étaient dans l'ensemble circonscrites dans la moitié nord de la France : Picardie et Beauvaisis, Normandie, Berry, Champagne et Ile-de-France. Leur situation sociale était élevée en général. Certains occupaient dans leur ville des postes importants. D'autres avaient même pu acheter des offices. Certaines familles se rendaient aux foires de Saint-Denis de père en fils et se transmettaient les loges qu'elles occupaient. Les marchands d'une même région se groupaient pour former une communauté dont les affaires étaient gérées par un syndic élu. Un droit de bienvenue devait être payé par tout nouvel arrivant. Les commissionnaires jouaient un rôle important. Généralement, ils ne représentaient que des marchands d'une seule ville. Ce qui attirait surtout les négociants à Saint-Denis, c'étaient les franchises dont jouissaient les foires, privilèges battus en brèche, il est vrai, de différents côtés.

Les marchandises. — Les étoffes débitées aux foires de Saint-Denis étaient des plus variées; on y trouvait de beaux draps comme ceux d'Elbeuf, des produits d'utilisation courante, comme les serges d'Aumale ou même des draps très ordinaires comme ceux de Romorantin ou de Cherbourg. Au nombre des marchandises les plus couramment vendues, citons les camelots, peluches d'Amiens; les revêches, flanelles, ratines et pinchinats de Beauvais; les serges d'Aumale, les toiles et les espagnolettes de Rouen, les draps d'Elbeuf et de Louviers, ceux de Vire, les finettes de Saint-Lô, les crépons d'Alençon et les frocs de Bernay, les draps et serges de Romorantin, les draps blancs de Châteauroux et d'Issoudun, les serges drapées de Bourges et d'Ivoy-le-Pré, les draps de Lodève et les cadis de Montauban, les droguets d'Orléans et de Reims. Ces draperies arrivaient le plus souvent par voiture; celles de Rouen semblent, toutefois, avoir emprunté la voie navigable qu'elles avaient à leur disposition, la Seine. Faute de documents, il est impossible d'étudier en détail les fluctuations de ce commerce. Les seuls renseignements précis que nous avons pu recueillir concernent les marchandises du Berry. Au cours du xviiie siècle, notamment dans les dernières années avant la Révolution, le trafic s'en était beaucoup affaibli.

CHAPITRE II

LE COMMERCE DU BÉTAIL.

Un marché actif de bétail s'adjoignait au négoce des étoffes. Sans doute en raison de l'appauvrissement général, il tendit, dès la fin du xviie siècle, à se spécialiser dans la vente des moutons. Les marchands arrivent à la foire du Lendit avec des troupeaux imposants. La plupart sont originaires de Beauce et du Valois, mais la Normandie, le Perche et même le Quercy y envoient leur cheptel. Les acheteurs sont soit d'autres marchands, soit des laboureurs, soit même des bouchers. Ils viennent des régions les plus voisines : de la Brie, des environs de Saint-Denis et de Paris, du Valois également. Durant le xviiie siècle, la courbe de vente est en hausse constante ; elle atteint son maximum en 1785.

CONCLUSION
PIÈCES JUSTIFICATIVES
LEXIQUE DES NOMS D'ÉTOFFES
BIBLIOGRAPHIE